



Charte en faveur du transport actif

Commission scolaire de Montréal

Le transport actif regroupe toute forme de locomotion où l'énergie motrice est apportée par l'individu qui se déplace pour un motif utilitaire. La marche, le vélo ou la trottinette, pour ne nommer que les plus populaires, sont des modes de transport actif et leur pratique favorise l'atteinte des objectifs canadiens en matière d'activité physique.

Les élèves arrivent éveillés et prêts à apprendre à l'école, ce qui permet de favoriser leur réussite éducative¹. En ayant recours à ces modes de transport, les élèves gagnent en autonomie et en bien-être tout en adoptant une saine habitude de vie qui pourra perdurer à l'âge adulte.

Le transport actif permet également de diminuer la pollution sonore et atmosphérique de même que d'améliorer la qualité de vie et la sécurité dans le voisinage de l'école². En somme, le transport actif contribue au bien-être collectif!

Pour ces raisons, il importe que le transport actif soit une option viable pour le plus grand nombre possible d'élèves dans leurs déplacements vers l'école. En adhérant à la présente charte, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) :

- reconnaît le transport actif comme source d'activité physique permettant de contribuer au bien-être et à la réussite éducative des élèves;
- reconnaît le transport actif comme moyen d'améliorer la sécurité aux abords des écoles;
- reconnaît l'importance de mettre en place des actions pour promouvoir le transport actif entre la maison et l'école auprès de ses élèves et de leurs parents;
- encourage ses écoles à adhérer à l'esprit de la présente charte qui est en lien direct avec notre programme local « Bouger une heure par jour », favorisant les saines habitudes de vie des élèves.
- encourage ses écoles à intégrer l'enseignement de notions relatives au transport actif au cursus scolaire des élèves dans le cadre du programme de formation de l'école québécoise;

¹ [L'exercice qu'un enfant fait en se rendant à l'école se reflète sur sa capacité de concentration pendant environ 4 heures](#). Analyse des données de la « Mass Experiment 2012 : Niels Egelund, Université Aarhus, Danemark.

² À New York, l'instauration du programme Safe Route To School a fait chuter de 44 % le nombre d'écoliers blessés autour des écoles participantes. DiMaggio C, Li G. [Effectiveness of a safe routes to school program in preventing school-aged pedestrian injury](#). *Pediatrics*. 2013 Feb;131(2):290-6.



- encourage ses écoles à communiquer leurs préoccupations concernant l'accessibilité à l'école en mode actif aux autorités municipales concernées (présence, état et largeur des trottoirs ou des aménagements cyclables, comportements à risques et infractions au Code de la sécurité routière observées, etc.).

De plus, la Commission scolaire de Montréal s'engage à :

- collaborer avec les partenaires internes et externes œuvrant à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de déplacement en milieu scolaire;
- considérer, lors de la planification de son programme d'immobilisation, les besoins en infrastructures pour assurer le confort et la sécurité des usagers du transport actif (supports à vélo, douches, accès au bâtiment, etc.);
- considérer les impacts sur les modes de transport actifs des élèves dans toute décision visant la politique de transport scolaire, le territoire de desserte, l'organisation et la vocation des écoles;
- considérer l'inclusion des principes de cette charte à sa Politique de transport scolaire.